

CLSM – Conseil Local de Santé Mentale (Ville de Grenoble)

CLSM – Conseil Local de Santé Mentale



Domaines d'activités principaux

Coordination de parcours (instances de concertation, réseaux, communautés...)
Prévention



Coordonnées

Direction santé publique et environnementale 47 avenue Marcelin Berthelot 38100 Grenoble

clsm@grenoble.fr

04 76 03 43 52

<https://www.grenoble.fr/2553-le-conseil-local-de-sante-mentale.htm>



Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des communes concernées

Présentation

CLSM (conseils locaux de santé mentale) : « Un CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Le CLSM permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins, il associe les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire et définit des objectifs stratégiques et opérationnels. » (réf. CSLM-CCOMS)

Objectifs & Missions

Conçu comme une instance de concertation et de coordination, le Conseil Local de Santé Mentale de Grenoble est résolument partenarial et participatif.

Créé en 2006, conjointement par la Ville de Grenoble et le Centre Hospitalier Alpes Isère de St-Egrève (CHAI), le Conseil Local de Santé Mentale vise à améliorer la prise en compte de la souffrance psychique dans la Cité, engageant la diversité des acteurs locaux.

Le CLSM repose sur des fondamentaux partagés :

- La santé mentale est l'affaire de tous.
- L'échange et la concertation (entre professionnels, disciplines, institutions, usagers et proches) sont des éléments fondamentaux pour prendre en compte la complexité de la santé mentale.
- C'est en construisant ensemble et en partageant une éthique de travail qu'on donne corps au partenariat.

Objectif du CLSM :

Dans un intérêt commun vis-à-vis de la santé mentale, le CLSM de Grenoble vise à améliorer la prise en compte de la souffrance psychique dans la cité engageant la diversité des acteurs locaux.

Méthodes et outils de travail :

- Travaux de groupes pluridisciplinaires et interinstitutionnels de partage de pratiques autour de certaines problématiques : précarité, personnes âgées, situations complexes, confidentialité, logement, prévention, accessibilité...
- Temps forts et des débats : Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM), mois de l'accessibilité, journée de Géronto-psychiatrie...
- Projets à développer en fonction des initiatives et besoins des acteurs...

Moyens :

Le fonctionnement du CLSM repose sur l'engagement de chaque structure partenaire par la mise à disposition de salariés et l'engagement de bénévoles. La Ville de Grenoble et le Centre Hospitalier Alpes- Isère, dégagent une part de leurs personnels pour la coordination globale du CLSM.

Participer au CLSM

Qui peut participer ?

Tous les acteurs de la Cité, professionnels et bénévoles (de l'action sociale, sanitaire et médico-sociale, du logement, de la culture, de la justice, de la police,...), usagers des dispositifs et leurs familles, etc.

Comment participer ?

- Rejoindre un groupe de travail
- Assister aux temps forts
- Proposer un nouveau projet

Organisation et instances du CLSM :

- **Président** : le Maire ou son représentant
- **Vice-président** : président de la Commission Médicale d'Établissement du Centre Hospitalier Alpes-Isère, ou son représentant
- **Coordination** : Service Promotion de la Santé, Direction Santé Publique et Environnementale , Ville de Grenoble.
- **Participants** : Tous les acteurs de la Cité, professionnels et bénévoles (de l'action sociale, sanitaire et médico-sociale, du logement, de la culture, de la justice, de la police,...), usagers des dispositifs et leurs familles...
- **Un Comité de pilotage** : il réunit les élus municipaux et les élus et responsables des institutions partenaires : Conseil Départemental de l'Isère, ARS, CCAS, les deux hôpitaux (CHU et CHAI) et un groupe représentant de la mobilisation associative. Il valide les propositions du comité technique sur les axes de travail, priorise les actions à mettre en œuvre.
- **Une Assemblée plénière annuelle** rassemble l'ensemble des membres des groupes de travail et au delà, toute personne intéressée par la thématique. Elle permet la présentation de la réflexion issue des différents groupes de travail, des échanges et discussion du travail engagé ou à engager.
- **Des groupes de travail partenariaux**, rassemblent chacun en moyenne une quinzaine de membres.

A partir de besoins ou de problématiques, leur réflexion décloisonnée permet une meilleure connaissance réciproque levant les résistances et les blocages pour un travail partenarial au service d'un meilleur service rendu. Ils produisent des projets spécifiques ou des activités. Ils servent les objectifs de travail du CLSM.

